



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne**

Service Régional de l'Alimentation

**AGREMENT POUR L'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE : traitement de semences en unité mobile  
ET LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES UTILISTEURS PROFESSIONNELS**

**Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région BRETAGNE au Directeur Régional de la DRAAF Bretagne en date du 16/11/2020;*

**L'organisme    SICA AGRAMMO  
Domicilié à    La Gaudière  
35220 CHATEAUBOURG**

Est agréé sous le **numéro d'immatriculation : BR00241**  
Pour effectuer ses activités

- De distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels    OUI
- De distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels    NON
- D'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : traitement de semences en unité mobile OUI
- De conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application    NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

<b>SICA AGRAMMO</b>	<b>35220</b>	<b>CHATEAUBOURG</b>
---------------------	--------------	---------------------

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Rennes, le 15/05/2023

Pour le Préfet et par délégation  
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
La cheffe du service régional de l'alimentation

  
Françoise CHARTIER



BUREAU  
VERITAS

Bureau Veritas Certification

# Certificat

Attribué à

## SICA AGRAMMO

**LIEU DIT LA GAUDIERE 35220 CHATEAUBOURG - FRANCE**

Siret n°: 38135955300017

Bureau Veritas Certification France certifie que l'entreprise susmentionnée a été évaluée et jugée conforme pour bénéficier de l'agrément d'entreprise, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat, concernant :

**Le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 modifié, et les arrêtés correspondants, du 16/10/2020, dans leur version en vigueur à la date d'édition du présent certificat, fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la ou les activités ci-dessous concernant les produits phytopharmaceutiques :**

**DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A DES  
UTILISATEURS PROFESSIONNELS  
APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE, TRAITEMENT DE SEMENCES  
EN UNITE MOBILE**

Date de certification initiale : **14 avril 2023**

Sous réserve du respect des exigences, vérifiées selon le plan de contrôle prévu, ce certificat n°**FR081908 – 1-V2** est valide jusqu'au **13 avril 2026**

Pour vérifier la validité du certificat appelez au : + 33(0)2 99 23 30 64

Bureau Veritas Certification France est reconnu pour la certification de vente, distribution, d'application, et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Paris La Défense, le 09 Mai 2023

Pour le Président, Samuel Duprieu



**CERTIFICATION  
DE PRODUITS  
ET SERVICES**  
Accréditation  
N° 5-0051  
Liste des sites  
et portée  
disponibles sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Bureau Veritas Certification France — Le Triangle de l'Arche — 9 cours du Triangle - 92937 PARIS LA DEFENSE

Ref : Certi\_Phyto.E06-09-Z1

